



**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 65 – AOUT 2018**  
Recueil publié le 06 Août 2018

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N°65 – AOUT 2018**  
Recueil publié le 06 Août 2018

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET  
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- ARRÊTÉ n°2018 - DRCTAJ/3 - 484 portant retrait de l'arrêté n°2018 - DRCTAJ/3 -436 portant nomination temporaire de l'agent comptable de l'établissement public de coopération culturelle cinématographique Yonnais



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Pôle de l'intercommunalité et des finances locales**

**ARRÊTÉ n° 2018 – DRCTAJ/3 – 484 portant retrait de l'arrêté n° 2018 – DRCTAJ/3 – 436  
portant nomination temporaire de l'agent comptable de l'établissement public de  
coopération culturelle cinématographique Yonnais**

**LE PREFET DE LA VENDEE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

VU l'arrêté n° 06-DRCLE/2-35 du 16 janvier 2006 portant création de l'établissement public de coopération culturelle cinématographique Yonnais ;

VU l'arrêté n° 08-DRCLE/2-529 du 1<sup>er</sup> octobre 2008 portant nomination de l'agent comptable de l'établissement public de coopération culturelle ;

VU l'arrêté n° 08-DRCTAJ/3-436 du 18 juillet 2018 portant nomination temporaire de l'agent comptable de l'établissement public de coopération culturelle ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n° 2018 – DRCTAJ/3 – 436 en date du 18 juillet 2018 portant nomination temporaire de l'agent comptable de l'établissement public de coopération culturelle cinématographique Yonnais est retiré.

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée et le Président de l'établissement public de coopération culturelle cinématographique Yonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à la Roche sur Yon, le / 3 AOUT 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

  
François-Claude PLAISANT